

Bruxelles, le 20 mai 2020,

Madame Bénédicte Linard,

Vice-Présidente,

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture,

des Médias et des Droits des Femmes,

Place Surllet de Chockier 15-17

1000 Bruxelles

(copie à Monsieur Thierry Wimmer, Président de l'ONE)

Concerne : Organisation des activités collectives pour les enfants durant l'été et clarifications à apporter au secteur ATL

Madame la Ministre,

Lors de sa réunion de ce lundi 18 mai, le Conseil d'avis de l'ONE a débattu des dernières mesures prises par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant le secteur de l'accueil de la petite enfance en questionnant principalement la place réservée aux enfants depuis la crise du Covid 19 et les modalités d'organisation des activités collectives durant les grandes vacances.

L'ensemble des mesures prises jusqu'ici répondent prioritairement aux exigences sanitaires devant être mises en place pour lutter contre la pandémie et aux conditions de relance de l'activité économique du pays.

Bon nombre d'acteurs institutionnels et associatifs ont déjà mis en avant la nécessité de sortir du 'tout sanitaire' comme seul horizon, d'envisager d'autres perspectives pour les enfants en partant de leurs besoins au sens large et de revaloriser l'action du secteur social-santé-culture (non-marchand associatif et services publics), dont l'accueil des enfants, comme créateur de lien social, vecteur d'émancipation, d'égalité, de participation, d'engagements pour autrui (cf [Avis 2020/02](#)).

Force est de constater que la crise que nous traversons malmène les enfants, les privant de relations avec leurs pairs, les écartant de lieux essentiels de développement, de découverte et d'apprentissage.

Une fois encore, nous nous devons de souligner à ce stade l'absence de considération et de soutien du **secteur ATL** (extrascolaire, EDD, centres de vacances) qui demeure le grand oublié de la crise alors qu'il embrasse des enjeux essentiels du vivre ensemble et de l'épanouissement des enfants (cfr [Avis](#)

[2020/02](#)¹). Sans soutien explicite des structures et sans perspectives claires d'action, ce sont les enfants et leurs familles qui sont laissés à l'abandon, et particulièrement les plus précarisés.

Concernant l'été, il y a une urgence à poser les balises permettant l'organisation des **Centres de Vacances**. Bien que l'on ait entendu des pistes de maintien d'un accueil dans les écoles, calqué sur les « garderies » actuellement organisées en silos, cette perspective nous paraît totalement insuffisante.

Les enfants auront besoin d'activités de vacances qui leur changent les idées, les décalent du climat anxiogène créé par la crise et leur permette de retrouver—du plaisir et de la socialisation dans des activités variées, des relations avec d'autres, des jeux, de l'expression et des découvertes. Ce « changement d'air » devient urgent (cf carte blanche de 26 pédiatres 'Les enfants sont les oubliés du déconfinement' https://www.rtf.be/info/opinions/detail_carte-blanche-de-plusieurs-pediatres-les-enfants-sont-les-oublies-du-deconfinement?id=10504760) et il s'agira de déployer de nombreux efforts pour garantir l'accès à des lieux de vacances et spécialement pour les enfants qui en sont le plus éloigné.

Bien qu'il demeure encore trop méconnu et surtout pas assez reconnu dans son rôle, le secteur ATL a continué à développer des initiatives durant le confinement comme pour le secteur extrascolaire ou des **Ecoles de devoirs** (EDD) où une attention particulière a été portée sur le retissage des liens avec les enfants qu'elles accueillent habituellement. Des activités ont même déjà repris en présentiel mais pas pour l'ensemble des EDD.

Le Conseil d'avis souligne l'urgence à mettre en place un plan global pour l'ATL (qui est apparemment en train d'être concerté avec la Flandre) visant à offrir aux enfants des perspectives d'épanouissement en dehors du milieu familial mais également à rassurer les travailleurs du secteur quant au devenir et à la viabilité des structures qui les emploient. L'ensemble du secteur ATL, avec l'offre de services variée, accessible et de qualité qui est proposée aux enfants a un rôle prépondérant à jouer dans la situation que nous connaissons.

Vu l'hétérogénéité du secteur ATL, une nécessaire concertation concernant par exemple la mise à disposition de lieux d'accueil des enfants et des activités organisées par des opérateurs associatifs, devra avoir lieu.

Enfin, nous demandons explicitement que vous puissiez insister auprès de la Première Ministre pour que la question du bien-être des enfants puisse enfin figurer à l'agenda d'un prochain Conseil National de Sécurité et que leur place soit reconnue et mise en avant !

¹ (...) Si des dispositions ont été prises pour les milieux d'accueil des enfants de 0 à 3 ans (sauf pour les services de garde d'enfants malades à domicile, pourtant impactés eux aussi), le secteur ATL (extrascolaire, CDV, EDD), reste en attente de garanties sur les conditions du maintien de son subventionnement et de nécessaires compensations des pertes de recettes durant la période de suspension de confinement et de déconfinement. Il s'inquiète également de la possibilité d'activités durant l'été, tenant compte notamment du déconfinement annoncé dans l'enseignement à court, moyen et long terme. Les enfants, à la suite des mesures restrictives imposées par la crise, auront besoin de pouvoir retrouver des structures d'accueil en dehors de l'école qui soient solides et centrées sur d'autres besoins que les apprentissages. (...)

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de recevoir, Madame la Ministre,
l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe Andrianne
Président du Conseil d'avis de l'ONE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Andrianne', followed by a horizontal line.